

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed FAKIR et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° P19- 0045207

☒ Maladie ☐ Dentaire ☐ Optique ☐ Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 5763 Société : RAM
☐ Actif ☒ Pensionné(e) ☐ Autre :
Nom & Prénom : DIRAI Abdel Fattah
Date de naissance : 1958
Adresse : Lot ALKhonzama Im. 197 E4 Appt 1 Casablanca
Tél. : 0667143223 Total des frais engagés : 2092,30 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Docteur MEKKI TOUHAMI
Neuro-Psychiatre
Ex-Professeur à la Faculté de Médecine
55, Rue des Hôpitaux - Casablanca
Tél: 05 22 22 71 18
INPE: 091157461
Cachet du médecin :
Date de consultation : 27/02/2023
Nom et prénom du malade : DIRAI ABDEL FATTAH Age :
Lien de parenté : ☒ Lui-même ☐ Conjoint ☐ Enfant
Nature de la maladie : Maladie Psychiatrique
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 08/03/2023
Signature de l'adhérent(e) : 08/03/2023

الدكتور التهامي المكي

اختصاصی

الأضرار النفسية والعصبية والعقلية
 استاذ بكلية الطب الدار البيضاء (سابقا)
 العلاج النفساني

Casablanca le :

27/02/2023 D65

DIR,

39.80x2

 $85,10 \times 4$

39180XZ
AARDEL RETTAH

SOLUTION

10/10/10

DOPAR (AS)

4180 h_0 y_1 — y_2 — y_3 — y_4

$$35,70 \times 2 \quad 2' 14'' = \frac{1}{10} \quad \frac{1}{10} \quad \frac{1}{10}$$

$\Rightarrow$ DL PRA2 (AS) 4.15 km

$$154,3042 \cdot \frac{1}{2} \cdot \frac{1}{2} = \frac{1}{2}$$

5-CTAS

100.50

ТАНАСАЛ 1 РЭ

Durée du traitement :

Prochain Rendez vous :

Résidence Ibn Rochd, 50 Rue des Hôpitaux - Casablanca

اقامة: 501.1576؛ نقد المستشفيات - الدار البيضاء

المحمول : 06 61 06 07 83 GSM:

الهاتف : 05 22 22 71 13

GSM: 06 61 06 07 83 : المحمول Tél.: 05 22 22 71 13 : الهاتف
2023 | 04 | 26 | 27 | 31 | 35

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
27/02/2023	Consultation		400 A	

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	27/02/23	1692,30

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

TRIVASTAL[®] 50mg LP
30 Comprimés enrobés à libération prolongée
6 118000 100287

LOT 223364 1
EXP 10 2025
PPV 35.70

Alpraz[®] 0,5 mg
28 comprimés sécables

6 118000 020530

TRIVASTAL[®] 50mg LP
30 Comprimés enrobés à libération prolongée
6 118000 100287

LOT 223364 1
EXP 10 2025
PPV 35.70

Alpraz[®] 0,5 mg
28 comprimés sécables

6 118000 020530

TRIVASTAL[®] 50mg LP
30 Comprimés enrobés à libération prolongée
6 118000 100287

30 قرصا ملبسا
LOT: KE10123
PER: SEP 2023
PPV: 154 DH 30

S-CITAP[®] 10mg
30 Comprimés pelliculés
6 118001 151363

S-CITAP[®] 10mg
30 Comprimés pelliculés
6 118001 151363

30 قرصا ملبسا
LOT: KE10123
PER: SEP 2023
PPV: 154 DH 30

50 X 16 X 114 mm

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat - R.P.1,
Ain sebaa Casablanca
SOLIAN 50mg, cp B 30
P.P.V.: 85,10 DH

6 118000 061458

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat - R.P.1,
Ain sebaa Casablanca
SOLIAN 50mg, cp B 30
P.P.V.: 85,10 DH

6 118000 061458

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat - R.P.1,
Ain sebaa Casablanca
SOLIAN 50mg, cp B 30
P.P.V.: 85,10 DH

6 118000 061458

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat - R.P.1,
Ain sebaa Casablanca
SOLIAN 50mg, cp B 30
P.P.V.: 85,10 DH

6 118000 061458

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat - R.P.1,
Ain sebaa Casablanca
SOLIAN 50mg, cp B 30
P.P.V.: 85,10 DH

6 118000 061458

PPV: 39DH80
PER: 12/25
LOT: L4086

Laroxyl[®] 40 mg/ml
Amitriptyline
Gouttes buvables 20 ml
6 118001 040407

PPV: 39DH80
PER: 12/25
LOT: L4086

Laroxyl[®] 40 mg/ml
Amitriptyline
Gouttes buvables 20 ml
6 118001 040407

TRIVASTAL[®] 50mg LP
30 Comprimés enrobés à libération prolongée
6 118000 100287

AVLOCARDYL 40MG
CP SEC B50
P.P.V.: 41DH80

6 118000 010227

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION